## **COMMUNIQUE DE PRESSE – 27/05/2020**









## Reprise des spectacles, oui à la création et non à l'improvisation !

Hier matin, invité de France Info, Franck Riester, ministre de la Culture, a indiqué militer « pour l'ouverture progressive des salles de spectacles, les théâtres ; réorganiser progressivement un certain nombre de concerts y compris en extérieur pour permettre aux artistes de retrouver leurs publics » . Cette déclaration a interpelé toute notre profession.

Alors que la crise sanitaire empêche toute activité depuis trois mois pour le secteur du spectacle vivant privé (salles de concerts, théâtres, cabarets, festivals et producteurs de spectacles), les entrepreneurs expriment unanimement le souhait de reprendre au plus vite leur activité...Mais pas à n'importe quelles conditions, et surtout pas de manière improvisée : le plan de déconfinement doit évidemment tenir compte des réalités artistiques, économiques, et structurelles de la production et diffusion d'un spectacle.

Dès le début de la crise, du jour au lendemain, notre secteur a été contraint sans aucun préavis d'annuler toutes ses programmations. Aujourd'hui, avant que toute décision ne soit prise sur ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire pour la réouverture de nos lieux, le PRODISS, le CAMULC, le SNES et le SNDTP appellent les pouvoirs publics à prendre impérativement en compte l'avis des professionnels. Un temps de concertation autour du plan de déconfinement du spectacle vivant, et de co-construction des protocoles sanitaires, doit s'ouvrir avec les professionnels du secteur, afin que la reprise d'activité soit réaliste, au regard de la façon dont fonctionne le spectacle vivant privé, et ne se fasse pas au détriment des milliers d'entreprises qui le compose.

Par nature « vivant », le secteur s'accommode mal des contraintes sanitaires drastiques qui sont en train d'être mises en place dans la plupart des autres pans de l'économie qui peuvent reprendre aujourd'hui. La distanciation physique sur scène et dans une salle est, par exemple, difficilement compatible avec la notion même de spectacle.

La réalité c'est également celle des étapes nécessaires à la réalisation de toute création artistique : investissements de productions, répétitions, commercialisation du spectacle et ouverture de la billetterie...et donc des temps de mise en œuvre incompressibles de plusieurs semaines à plusieurs mois pour un spectacle, avant d'être présenté au public. L'évidence, c'est également l'équation économique, impossible sans un soutien volontariste de l'Etat dans ce contexte de crise : pour un secteur par nature quasiment pas subventionné ( - de 5 % du CA), la billetterie est le seul fond de roulement du secteur.

Les pertes colossales de chiffres d'affaires du spectacle vivant privé liées à l'absence totale de représentations pendant plusieurs mois, se sont muées en graves difficultés financières pour les entreprises. La pandémie de COVID-19 occasionne ainsi une quadruple crise : sanitaire et économique, mais aussi culturelle...et humaine. La reprise des spectacles, ce n'est pas improviser une prestation sur un balcon pour la fête de la musique ou les capter en livestreaming. Nous devons à notre public un spectacle à la hauteur de ses attentes, qui le fasse rêver. Pour cela, nous devons préparer notre public à revenir dans nos salles pour revivre l'expérience unique d'un spectacle « vivant ». Et cela requiert un minimum de préparation. Alors non à l'improvisation, oui à la programmation raisonnée et anticipée. A ce titre, nous attendons que les annonces du Premier ministre ce jeudi, concernant la suite du déconfinement, laisseront la porte ouverte à la concertation avec les professionnels du secteur pour que les décisions ne soient pas prises à leur insu, mais en accord avec les réalités de leurs métiers.

CONTACT MEDIA: Aline RENET - 06 66 66 39 00 - a.renet@prodiss.org

## **COMMUNIQUE DE PRESSE – 27/05/2020**

A propos du PRODISS: Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété est la 1ère organisation patronale représentative des principales entreprises du spectacle musical et de variété en France. Les 350 entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) représentent l'ensemble de la chaine de création et de diffusion d'un spectacle. A propos du CAMULC: Organisation patronale représentative des Cabarets, Music-Halls et lieux de Création. Le syndicat a été créé le 13 mai 2016 sous l'impulsion de dirigeants de cabarets et Music halls situés en Régions et à Paris pour répondre au besoin de disposer d'un syndicat représentant spécifiquement les cabarets et Music Halls. A propos du SNDTP: Créé en 1936, le Syndicat National du Théâtre Privé regroupe près d'une centaine de théâtres-producteurs, producteurs- tourneurs et salles de spectacles qui présentent à Paris et en Région plus de 600 spectacles par an pour tous les publics, et plus de 4 millions de spectacleurs chaque année. Il est l'une des organisations patronales incontournable dans le secteur du spectacle vivant privé. A propos du SNES: Depuis 1920, le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, syndicat représentatif du secteur, représente et défend les intérêts des entreprises de spectacles de droit privé. Le SNES représente plus de 250 entreprises de spectacles (SA, SARL, associations...), dans toutes les disciplines artistiques: théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musique classique, musiques actuelles, chanson, rock, jazz, cirque, spectacles jeune public...